

Conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur accompagnant gerbeur – CACES® R485

1/2

Formation initiale

 3 JOURS

FORMATION CERTIFIANTE

INTER

INTRA

Contactez-nous afin de déterminer sur quel engin vous devez former votre collaborateur. Formation se déroulant chez notre partenaire ATSI

OBJECTIFS

Être en capacité de :

- **Conduire** les transpalettes électriques à conducteur accompagnant dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- **Intégrer** les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de ce matériel.
- **Réaliser** les opérations de gerbage / dégerbage.
- **Réaliser** les opérations de stockage en palettier.
- **Réaliser** les opérations de chargement et de déchargement.
- **Rendre** compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

POUR QUI ?

- Tout utilisateur de chariot accompagnant occasionnel ou permanent.

PRÉ-REQUIS

- **Capacité à lire et écrire** le français pour lire et comprendre les consignes et caractéristiques des matériels utilisés.

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

En l'absence de ces équipements de protection individuelle, le stagiaire ne sera pas admis à suivre la formation

CONTENUS

- La réglementation
- L'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur accompagnant
- Caractéristiques, classification et éléments constitutifs
- Dispositifs de sécurité, la plaque de charge...
- Choix d'un chariot en fonction de l'espace d'évolution
- Vérifications avant la mise ou la remise en service et vérifications périodiques
- Les principes de la conduite en sécurité
- L'analyse des risques et les règles d'utilisation
- Les équipements de protection individuelle.
- Exercices pratiques dans la conduite de chariot automoteur à conducteur accompagnant

TARIF : Nous consulter

PROCHAINE SESSION : Nous consulter

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

> Les évaluations des acquis théoriques et pratiques de la conduite d'un transpalette électrique à conducteur accompagnant sont réalisées en fin de formation sur la base de QCM et d'exercices en situation de travail.

- Un avis préparatoire à l'autorisation de conduite du personnel visé par l'animateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis des stagiaires.

Selon la Recommandation R485, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.



**NOUVEAU
CACES 2020****1**Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant
(1.20m < hauteur de levée ≤ 2.50m)**2**Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant
(hauteur de levée > 2.50m)*Guide de correspondance – nouvelles recommandations CACES*

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à l'utilisation des engins de chantier en toute sécurité, et d'exercices pratiques de conduite du véhicule.

MOYENS TECHNIQUES

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

PROFIL DES INTERVENANTS

- Formateurs formés à la pédagogie, expérimentés dans la conduite des engins de la catégorie concernée et titulaires du ou des CACES ® correspondants. Le testeur est agréé par un organisme.
- Certificateur accrédité par le COFRAC.